



Communiqué de presse

Lausanne, le 16 avril 2008

Commission de l'économie du Conseil national favorable à un changement de système en matière d'épuisement

## **Importations parallèles: enfin une décision pour faire baisser les prix!**

**Lors de sa réunion du 15 avril, la Commission de l'économie et des redevances (CER-N) a pris le parti des consommateurs en préconisant un changement de régime dans la loi sur les brevets. Il soutient l'autorisation importations parallèles, un pilier essentiel à la lutte contre l'îlot de cherté, y compris pour les médicaments. Une décision saluée par la FRC et le SKS.**

Les associations de consommateurs FRC et SKS saluent un nouveau succès vers la lutte contre l'îlot de cherté après la décision des chambres en décembre dernier d'autoriser les importations parallèles dans le secteur agricole. En effet, malgré l'entêtement du Conseil fédéral, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national accorde son soutien aux consommateurs plutôt qu'aux généreuses rentes d'importations des milieux économiques. C'est un bastion important des prix trop élevés en Suisse qui se fissure.

La Commission se contente toutefois de préconiser un passage à l'épuisement régional plutôt qu'à l'épuisement international. Cela équivaut à restreindre l'autorisation des importations parallèles au cercle des pays membres de l'Espace économique plutôt que d'ouvrir le marché suisse au monde entier. L'impact sur les prix devrait néanmoins s'avérer considérable dans la mesure où l'essentiel des échanges économiques de la Suisse sont faits avec cette espace. Pour la FRC et le SKS, il est important qu'un changement de système ait été décidé. Cependant, les deux organisations soutiennent l'épuisement international. Non seulement, parce que le résultat serait plus important, mais aussi parce que la mise en œuvre de l'épuisement régional prendrait de trop de temps (processus de clarification juridique, négociations avec l'UE).

Et la Commission donne ainsi un signal de taille dans le débat sur les importations parallèles. Contrairement aux doutes que certains milieux, notamment pharmaceutiques, ont laissé planer, les importations parallèles n'entament en rien la protection des investissements et des innovations des produits brevetés. Ce régime se contente de mettre en concurrence les réseaux de distribution bénéficiant jusqu'ici de situations de monopole provoquant des prix élevés. Un élément essentiel du débat sur lequel la FRC et le SKS n'ont eu cesse de réitérer.

Après le principe du Cassis de Dijon, la réflexion globale sur la lutte contre l'îlot de cherté prend donc une nouvelle dimension. Prochaine étape, le passage devant le Conseil national lors de la session d'été, l'occasion pour la FRC et le SKS de continuer la pression pour faire entendre les enjeux réels de ce dossier.

### Informations complémentaires :

*SKS : Sara Stalder, Directrice, 031 370 24 24*

*SKS : Andreas Tschöpe, secrétaire politique, 031 370 24 24*

*FRC : Delphine Centlivres, secrétaire générale, 021 331 00 90*